

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2016

Le sept novembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Omonville la Rogue légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Michel CANOVILLE, Maire.

PRÉSENTS : Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL, Chantal LEBACHELEY, Patrick LEQUERTIER, Isabelle GUILLOU, Eric BARBIER, Dominique HOCHET, Robert ROUCAN, Fernand ALEXANDRE, Benoît DUVAL, Eric GUILLOU, Catherine LE BERT, Murielle SAILLARD

ABSENTS EXCUSES : Eric VOISIN donne pouvoir à Robert ROUCAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric GUILLOU

Information sur la commune nouvelle (DCM 2016.11.01)

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la première réunion du Comité de Pilotage de la Commune Nouvelle (COPIL CN).

Le COPIL se compose des maires, des adjoints, de la Directrice Générale des Services et des Directeurs de service et des binômes (secrétaires de mairie / directeurs) des ateliers thématiques.

Les missions du COPIL sont les suivantes :

- définir les orientations
- Définir la communication
- assurer la communication en lien avec les conseillers municipaux
- s'assurer du bon déroulement des travaux.

Le Maire fait le point sur l'avancement des ateliers thématiques (action sociale, ressources humaines, finances et administration générale)

Le conseil municipal prend acte.

Les conseillers demandent comment sera organisée l'action sociale sur le territoire car il y a de grandes disparités entre les communes.

Robert ROUCAN demande si le passage en commune nouvelle va permettre l'amélioration des services. En effet, l'ensemble du conseil municipal regrette que les travaux engagés par la communauté de communes ne soient pas toujours finis dans les temps annoncés.

De nombreux petits travaux ont été signalés régulièrement au service technique de la CCH et ils ne sont toujours pas réalisés comme par exemple :

- Les tampons dans la résidence des Arbres
- L'éclairage devant la Base Nautique
- La sortie de buse du port
- Le muret de la station d'épuration
- La signalisation horizontale de l'école
- Le faïençage de la rue du Général Leclerc
- ...

Le Maire fera une liste des petits travaux à terminer sur la commune et la transmettra à la communauté de communes de la Hague.

Les élus demandent également des informations sur le magasin de la CCH. Le Maire répond qu'une visite sera prévue.

Tarifs 2017 du camping (DCM 2016.11.02)

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une augmentation de 2% (arrondis) des tarifs du camping pour l'année 2017.

TARIFS JOURNALIERS	Tarifs HT	TVA 10 %	Tarifs TTC
Adulte	2,59 €	0,26 €	2,85 €
Enfants de moins de 13 ans	1,79 €	0,18 €	1,97 €
Emplacement	2,04 €	0,20 €	2,24 €
Véhicule (y compris camping-car)	2,04 €	0,20 €	2,24 €
Animal	1,05 €	0,11 €	1,17 €
Branchement électricité : 5 ampères	3,10 €	0,31 €	3,41 €
Branchement électricité : 10 ampères	5,19 €	0,52 €	5,71 €
AUTRES TARIFS	Tarifs HT	TVA 20 %	Tarifs TTC
jeton machine à laver	3,02 €	0,60 €	3,62 €
jeton sèche linge	3,02 €	0,60 €	3,62 €
jeton machine à laver et lessive	4,08 €	0,82 €	4,90 €
vidange camping cars	2,96 €	0,60 €	3,62 €
douche	1,06 €	0,21 €	1,27 €
Taxe de séjour 0,22 € / jour / personne			
(Office du Tourisme: 0,20 € + Conseil Général : 0.02 €)			

Tarifs 2017 du caravanning (DCM 2016.11.03)

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une augmentation de 2% (arrondis) des tarifs du caravanning pour l'année 2017.

TARIFS MENSUELS 2017

	Tarifs HT
Emplacement	108,00 €
Eau Assainissement	18.50 €
Enfant (3 à 16 ans)	10,20 €

Animal	6,73 €
Personne supplémentaire	38,25 €

Electricité selon consommation
Ces prix sont indiqués Hors T.V.A.
T.V.A. à 20 % en sus

Impression du bulletin municipal (DCM 2016.11.04)

Une consultation a été faite auprès de 3 imprimeurs, seul Graphélio a répondu.
Le devis s'élève à 840 € HT soit 1 008 € TTC

Le conseil municipal autorise le Maire à signer ce devis.

Colis des anciens (DCM 2016.11.05)

Le conseil municipal souhaite faire un colis pour les personnes seules et un colis groupé pour les couples.
90 personnes sont concernées sur la commune.

La distribution se fera le week-end du 10 et 11 décembre 2016.

Entretien des courts de tennis (DCM 2016.11.06)

Le Maire informe les conseillers qu'il convient de faire un grand nettoyage des courts de tennis. Il présente le devis de l'entreprise SOLOMAT pour un montant de 2 060 € HT soit 2 472 € TTC comprenant application d'un anti-mousse, brossage mécanique, fourniture et mise en œuvre de sable neuf.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis. L'anti-mousse sera appliqué à l'automne et l'entretien des courts se fera au début du printemps (mars 2017)

Déclaration d'intention d'aliéner – parcelle B 222 (DCM 2016.11.07)

Le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelle B222 appartenant à Monsieur Laurent BONNET sis 6bis rue du Général Leclerc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Déclaration d'intention d'aliéner – parcelles A 793 et A 1080 (DCM 2016.11.08)

Le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelles A 793 et A 1080 appartenant aux conjoints LOUDIERES sis rue du Général Leclerc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Illuminations de Noël (DCM 2016.11.09)

Patrick LEQUERTIER présente deux devis pour l'installation des illuminations de Noël :

Pour la fourniture et pose sur 4 candélabres d'un coffret guirlande

- ENGIE INEO : 712 € HT

- SELCA : 1 351,60 € HT

Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise INEO

Patrick LEQUERTIER présente également un devis de SELCA pour l'achat de 5 motifs lumineux « étoile filante bleue » pour 1 663,90 € HT qui seront installés sur le port et en bas du Palis. Le conseil municipal autorise cet achat.

Il est demandé qu'une vérification complète des illuminations existantes soit faite car l'année dernière quelques motifs étaient dysfonctionnants.

Il convient de prendre la décision modificative suivante :

En dépense :

011 / 615221 : entretien de bâtiments - 2 852 €

023 : virement à la section d'investissement + 2 852 €

21 / 2188 : immobilisations corporelles + 2 852 €

En recette :

021 : virement de la section de fonctionnement : + 2 852 €

Problème dans les douches des gîtes de mer (DCM 2016.11.10)

Un huissier a été mandaté pour constater les problèmes dans les douches des gîtes de mer posés en 2014.

Sa facture s'élève à 434,27 € HT.

Il convient de prendre une décision modificative afin de pouvoir payer cette facture sur le budget du site touristique de la Hague.

011 / 61521 : entretien de bâtiments : -434,27 €

011 / 6226 : Honoraires : +434,27 €

L'huissier a constaté la présence de cassures sur certains bacs à douche. Celui du gîte n°2 a été démonté ; l'huissier a constaté qu'il n'y a pas de chape pour supporter le bac. Il était posé sur des plots qui servaient de support.

Une requête sera faite au titre de l'assurance décennale de l'entreprise qui a effectué les travaux.

Informations sur les permis de construire déposés récemment (DCM 2016.11.11)

Permis de construire CASTILLE - construction d'une maison d'habitation Route de la Hague : le conseil municipal donne un avis favorable.

Permis de construire DUVAL Jean-Marie - construction d'un garage : le conseil municipal donne un avis favorable.

Elargissement du Chemin de l'Etimbert (DCM 2016.11.12)

Le Maire a demandé au conservatoire du littoral l'autorisation d'élargir le chemin de l'Etimbert devant la propriété de Monsieur POIRIER. Le conservatoire du littoral a donné son accord.

Une demande d'intervention sera faite auprès des services de la Communauté de communes de la Hague pour inscrire ces travaux en entretien de voirie.

Participation à la protection sociale (DCM 2016.11.13)

Actuellement, la commune participe à la protection sociale des agents inscrits à une mutuelle labellisée à hauteur de

- 11 € par agent
- 9 € pour le conjoint
- 5 € pour les enfants

Avec la création de la commune nouvelle, la CCH demande que tous les tarifs soient harmonisés avant le 1^{er} janvier 2017. Il est proposé de voter les tarifs suivants (identique à ceux de la CCH) :

- 15,00 € par agent
- 9,50 € pour le conjoint
- 5,00 € par enfant

Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord. Les nouveaux tarifs seront applicables au 1^{er} janvier 2017.

Changement du photocopieur (DCM 2016.11.14)

Le contrat de location de l'actuel photocopieur arrive à échéance au mois d'avril 2017.

Les échanges avec la commune nouvelle seront nombreux (scan de tous courriers entrants et sortants, des factures, ...). Il faut donc équiper la commune d'un matériel adapté à cette nouvelle forme de travail.

La CCH conseille les communes d'anticiper au maximum les renouvellements de contrats, les achats divers... car sur les premiers mois de l'année 2017 nous ne savons pas encore comment seront organisés les achats. C'est pourquoi le Maire propose de renouveler dès maintenant le contrat du photocopieur.

Un devis a été demandé à notre prestataire, DESK

	Contrat actuel	Nouvelle proposition
Location	99,47 €	120 €
Prix page noir en blanc (volume moyen mensuel : 2147 pages)	2 147 x 0,00668 € = 14,17 €	2 147 x 0,0051 € = 10,94 €
Prix page couleur (volume moyen mensuel : 1181 pages)	1181 x 0,0668 € = 78,89 €	1181 x 0,051 € = 60,23 €
Coût total par mois	192,53 € HT	191,17 € HT

Le coût de livraison, installation et paramétrage d'une valeur de 150 € HT est offert

Le conseil municipal autorise le Maire à signer un nouveau contrat de location et de maintenance.

Recensement de la population (DCM 2016.11.15)

Le maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017.
Une offre d'emploi va être diffusée sur le panneau d'affichage de la mairie

OFFRE D'EMPLOI **Agent recenseur**

*La commune d'Omonville la Rogue recherche pour la période **du 19 janvier au 18 février 2017 inclus***

*Un agent recenseur à raison de 35 heures hebdomadaires.
Deux demi-journées de formation sont prévues début janvier.*

Mission : effectuer le recensement de l'ensemble des logements de la commune.

Profil : connaître la commune, avoir une grande disponibilité, aimer le contact, être discret, rigoureux, ordonné, méthodique et tenace.

Envoyer lettre de motivation + CV à
Mairie d'Omonville la Rogue
24 Rue du Général Leclerc
50440 OMONVILLE LA ROGUE.

Jusqu'au 1^{er} décembre 2016

Logements du presbytère (DCM 2016.11.16)

Chantal LEBACHELEY informe sur les récents mouvements de locataires.

Le logement n°1 a été repris. Le conseil municipal autorise le Maire à
- reverser la caution aux anciens locataires, M. et Mme JEANNE
- signer le bail avec les nouveaux locataires Melle Julie MORRAL et M. Alexis GRISEL

Le logement n°2 va être libéré au 26 novembre 2016. Une offre de location va être diffusée sur le panneau d'affichage et sur le site du bon coin.

Panneau Pôle Nautique de la Hague (DCM 2016.11.17)

Un panneau a été acheté par le PNH pour poser sur la rambarde de la base nautique.

Mais le panneau n'étant pas adapté pour ce genre de support, il convient de mettre un panneau PVC derrière

pour rigidifier le tout.

Devis de SOBATEC : 1400 €.

Le conseil municipal souhaiterait que ces travaux soient pris en charge par la communauté de communes de la Hague. La demande sera envoyée à Patrick CAUCHEBRAIS, Directeur du service Sport

Le panneau devra être posé pour le mois de mars et démonté chaque hiver par la commune.

Syndicat médiathèque : paiement de factures EDF (DCM 2016.11.18)

Pascal MONHUREL fait part que depuis maintenant 2 ans, la médiathèque est installée à Digulleville. L'ancien bâtiment de la bibliothèque d'Omonville devait revenir à la CCH pour en faire une BCD (Bibliothèque Centre Documentaire) pour l'école.

Actuellement, Nathalie LECANU y fait ses interventions scolaires.

Mais le syndicat continue à payer les factures d'électricité car la CCH n'a jamais repris le bâtiment. Le Président du syndicat a écrit plusieurs fois aux services de la CCH pour régler ce problème. Il paraît difficile pour la CCH de régler cela avant le passage en commune nouvelle.

Les maires des 3 communes ont donc proposé de prendre à leur charge le paiement des deux factures EDF pour un montant total de 2 349,94 € répartis selon la clé de répartition ci-dessous

	Population	Richesse fiscale
Clé de répartition	60%	40%
Montant	1 409,96 €	939,98 €

Communes	1er critère nombre d'habitants	Montant	2ème critère : produit fiscal corrigé par l'attribution de compensation versée à la CCH ou reçue de la CCH	Montant	Répartition
Digulleville	294	430,90 €	1 461 609 €	615,70 €	1 046,60 €
Omonville la petite	151	221,31 €	557 606 €	234,89 €	456,20 €
Omonville la Rogue	517	757,75 €	212 202 €	89,39 €	847,14 €
	962	1 409,96 €	2 231 417 €	939,98 €	2 349,94 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à verser la somme de 847,14 € au syndicat médiathèque.

Le conseil municipal se demande comment sera géré ce bâtiment avec la commune nouvelle ?

Décision modificative - Travaux canot porte-amarres : reliquat facture AMC FOLLIOU (DCM 2016.11.19)

Le Maire informe qu'il reste un reliquat de facture au profit de l'entreprise LELUAN MAP pour un montant de 1 249,21 € qui n'avait pas été versé à l'époque car il y avait des réserves sur la porte des WC du port. Les réserves ont été levées en 2015 mais le reliquat de la facture n'a jamais été versé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à verser le reliquat de la facture et vote le mouvement de crédits suivant :

En dépense :

011 / 615221 : entretien de bâtiments	- 1 249,21 €
023 : virement à la section d'investissement	+ 1 249,21 €
23 / 2313 opération 120 rénovation du canot porte-amarres	+ 1 249,21 €

En recette :

021 : virement de la section de fonctionnement :	+ 1 249,21 €
--	--------------

Questions diverses

- **Information sur la fibre optique.** Le Maire donne lecture d'une note de la CCH



OBJET : AVANCEMENT DES TRAVAUX FTTH

Sur les 7 points de mutualisation du territoire, 6 sont officiellement réceptionnés à ce jour : les PM 1 (Auderville, Jobourg, Saint-Germain des Vaux), 2 (Omonville-La-Rogue, Digulleville, Omonville-La-Petite), 3 (Beaumont-Hague, Gréville-Hague, Eculleville Herqueville), 4 (Biville, Vauville), 5 (Branville-Hague, Sainte-Croix Hague, Tonneville) et 7 (Urville-Nacqueville).

Le PM 6 (Vasteville, Acqueville, Flottemanville-Hague) sera réceptionné le 14/10

L'ensemble des réceptions devra être achevé dans les prochains jours (source : maîtrise d'œuvre).
Ce réseau sera remis ensuite au délégataire Manche Fibre qui dispose d'un délai d'un mois pour le vérifier.

Les travaux de pré-raccordement puis la commercialisation pourront alors débuter mais MN n'est aujourd'hui pas en mesure de nous fournir de délai précis.

Le marché portant sur les pré-raccordements doit cependant être lancé dans un délai de 3 mois suite à la réception.

Afin de rattraper un peu le retard, MN travaille actuellement à ce que la remise en affermage du réseau se fasse de manière simultanée avec les pré-raccordements.

Indépendamment de cette phase de pré-raccordement, des travaux ultimes sont prévus afin de réaliser l'interconnexion des points de mutualisation au BUS et d'alimenter le nœud de raccordement optique de Beaumont auquel sont rattachés tous les PM. Cela ne présente pas de difficultés particulières étant donné que ces travaux consistent à de la pose de câbles dans des fourreaux existants.

L'entreprise Sogetrel déploiera ensuite plusieurs équipes (peut-être 10 binômes) sur le territoire pour pré-raccorder les habitations. Chaque équipe sera dédiée à un secteur géographique donné.

Le retard sur le planning serait principalement dû au fait que Manche Numérique a communiqué en début d'année sur les délais transmis par l'entreprise Sogetrel.

Or, de sérieuses difficultés sur l'intégration d'éléments dans les bases de données se sont faits jour. Des reprises de données ont été nécessaires (via une mise en demeure de l'entreprise par le maître d'ouvrage), faisant ainsi déraiser le planning.

Ce n'est qu'une fois que l'ensemble des documents associés ont été correctement transmis et validés que la réception peut être prononcée.

- **Courrier de Monsieur Bonnemains, épicier** : Le Maire a envoyé une lettre en recommandé à Monsieur Bonnemains lui rappelant que son bail l'oblige à rester ouvert toute l'année. L'épicerie n'est pas un commerce estival ! Monsieur Bonnemains répond qu'il a des difficultés. Il souhaite une subvention de la commune et l'annulation des loyers pendant un an. Le syndicat épicerie se réunira pour trouver une solution.
- **Point sur l'ouverture de la MJ – association PHARE** : la Maison des Jeunes connaît un bon démarrage (30 enfants inscrits). L'association a fait parvenir en mairie une liste des travaux à faire et du matériel à acheter pour faire tourner la MJ. Patrick LEQUERTIER verra avec les employés communaux pour faire les petits travaux de réparation et d'entretien. En ce qui concerne l'achat de matériel, l'association a des fonds suffisants pour faire elle-même l'acquisition du matériel.
- Demande de Monsieur Liot : faire un **four à pain** sur le terrain en cours d'aménagement derrière le port. Le conseil municipal prend acte de cette demande.
- Isabelle GUILLOU demande s'il est possible de **remettre en état les façades de l'atelier municipal**. Patrick LEQUERTIER fera faire un nettoyage au Karcher dans un premier temps. Il faudra refaire les peintures.
- Le Trait d'Union demande **l'aménagement d'un barbecue à côté de la salle communale**. Une étude sera faite sur la faisabilité et le coût d'une telle installation.
- Des administrés demandent **l'installation d'éclairage public** le long du chemin piéton qui relie la salle communale au CD 45. Des devis seront demandés.
- Robert ROUCAN demande à Patrick LEQUERTIER s'il est possible de faire **passer une lasure sur le mobilier urbain en bois** (tables et bancs). Cela sera fait.

Séance est levée à 23 H 30

NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature	NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature
CANOVILLE Michel		HOCHET Dominique	
MONHUREL Pascal		LE BERT Catherine	
LEBACHELEY Chantal		ALEXANDRE Fernand	
LEQUERTIER Patrick		VOISIN Eric	Donne pouvoir à Robert ROUCAN
BARBIER Eric		SAILLARD Murielle	
DUVAL Benoît		GUILLOU Eric	
GUILLOU Isabelle		ROUCAN Robert	